

13/01/2016

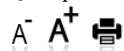
L'EXPRESS

SMARTPHONES Une application a créé des remous, hier, au chef-lieu cantonal.

Une «appli» fermée sur Neuchâtel



Quelques exemples de commentaires déposés sur l'application Jodel. photomontage Lorella pascale



PASCAL HOFER

Une montée en puissance jusqu'à lundi, suivie d'une intervention de la Police neuchâteloise qui a débouché, hier, sur la fermeture momentanée d'une application pour smartphone. Il fallait empêcher les propos insultants, racistes et autres harcèlements...

Nous parlons de Jodel, une application proposée en Allemagne depuis 2014 avant de se répandre dans différents pays d'Europe (sur le modèle de l'application Yik Yak, créée une année plus tôt aux Etats-Unis). Son principe: une fois inscrit, l'utilisateur peut déposer – anonymement – un bref message que peuvent lire tous les autres utilisateurs dans un rayon de 10 kilomètres. A l'image de l'application WhatsApp, Jodel a pour objectif de permettre à une communauté (au sein d'une université par exemple) d'échanger en direct sur des sujets plus ou moins importants. Plutôt moins que plus en général...

Flambée depuis la reprise

Mais voilà, Jodel est ouvert à tous, quand bien même, lors de l'inscription, l'utilisateur s'engage à être âgé d'au moins 17 ans. Et surtout, les commentaires sont anonymes. Certains et certaines, depuis la rentrée scolaire de la semaine dernière, s'en sont rendu compte à leurs dépens: Jodel a connu une flambée dans le canton de Neuchâtel, en particulier – à en croire

les commentaires – auprès d'étudiants des lycées et des centres professionnels, notamment en ville de Neuchâtel. Or cette flambée a inclus des commentaires insultants ou racistes, ou pire, qui mentionnaient les prénom et nom de tel enseignant ou de tel autre ado (des filles le plus souvent), pas pour en dire du bien, et parfois de manière très crue...

Plusieurs réclamations

«Certaines des personnes qui avaient été citées sur Jodel, ainsi que des directions d'école, se sont approchées de nous pour se plaindre et pour demander ce qu'elles pouvaient faire», explique Daniel Favre, chargé de la prévention au sein de la Police neuchâteloise. Cette dernière, lundi matin, a contacté les gestionnaires de l'application, qui sont basés à Berlin. «Ils nous ont répondu très rapidement et de manière parfaitement adéquate.»

Dans la foulée, la Police neuchâteloise a fait savoir sur Jodel qu'elle avait posté un message sur son compte Facebook, à savoir: «Jodel est utilisée abusivement par certains. La police neuchâteloise reçoit de nombreuses réclamations quant aux propos tenus sur cette application. Elle rappelle que l'anonymat ne protège pas les utilisateurs d'éventuelles poursuites pénales selon les propos postés sur l'application, tels que injures, diffamation, calomnie, propos racistes.» D'où ce commentaire (parmi d'autres) déposé sur l'application: «Trop stylé, maintenant y a même les flics sur Jodel!»

Charte non respectée

Hier matin, les gestionnaires de Jodel – qui n'ont pas donné suite à nos appels – sont allés plus loin, comme l'a fait savoir la Police neuchâteloise sur Facebook: «Informé de la mauvaise utilisation de son service sur Neuchâtel, Jodel a pris la décision de rendre momentanément indisponible son application. Les propos de certains utilisateurs, violant la charte d'utilisation, sont à la base de cette décision.» Une annonce qui a réjoui certains, à l'instar de cette réaction: «Il y a eu beaucoup d'abus de certaines personnes sur cette application, c'est enfin le moment qu'ils fassent quelque chose et que les personnes lésées ne le soient plus.»

Harcèlement interdit

Un peu plus tard dans la matinée, l'application était à nouveau utilisable en ville de Neuchâtel. «Les gestionnaires de Jodel nous ont dit qu'ils allaient filtrer davantage les commentaires», indique Daniel Favre. «Et que, si des problèmes venaient à se reposer, ils le fermeraient pour de bon sur Neuchâtel.» Il ajoute: «En soi, Jodel est une application plutôt sympa. Elle permet d'échanger, de donner des infos à propos d'un concert ou d'une manifestation, etc. Mais encore faut-il utiliser cette application conformément aux règles d'utilisation, et plus généralement à la loi.»

Sur l'application comme sur le site internet de Jodel, il est par exemple indiqué que l'utilisateur s'engage à ne pas harceler, intimider ou menacer quiconque. Un engagement que certains, sous le couvert de l'anonymat, n'ont pas respecté. On sait cependant que même sur les réseaux où l'on ne s'exprime pas anonymement, rien n'empêche de s'inscrire sous un faux nom...

FAIBLE MARGE DE MANŒUVRE POUR LES ÉCOLES

Selon les informations que nous avons récoltées, Jodel, ces derniers jours, a posé des problèmes essentiellement en ville de Neuchâtel et ses alentours (les utilisateurs de cette application peuvent échanger à l'intérieur d'un cercle d'une dizaine de kilomètres de rayon). Du côté du Cifom (Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises) et du lycée Blaise-Cendrars, à La Chaux-de-Fonds, on indique ne pas avoir été confronté à des difficultés en lien avec Jodel. De toute façon, dans ce genre de situation, les écoles – au-delà des campagnes de prévention portant sur l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux – sont relativement impuissantes: elles ne peuvent pas faire grand-chose d'autre que rappeler qu'il est interdit d'utiliser un smartphone en classe. «Nous avons bloqué l'accès à Jodel via notre wifi interne, mais nous savons bien que les élèves peuvent recourir à leur abonnement internet privé», indique Cédric Levrat, responsable de la communication du CPLN (Centre professionnel du Littoral neuchâtelois). Il ajoute: «Si d'aventure des problèmes avec Jodel devaient se représenter, nous mènerons une campagne plus ciblée d'information et de sensibilisation, voire nous étudierons ce qui peut être fait sur le plan légal.»